

# AIDE AU BAFA PAR LA MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

La mairie a décidé de financer le diplôme de certains jeunes aux conditions suivantes : être Hallennois, faire un entretien préalable et ne pas avoir démarré sa formation. L'offre est limitée à 8 jeunes par an. En contrepartie, les jeunes s'engagent à travailler bénévolement durant les accueils de loisirs nécessaires à la validation de leur Bafa.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit d'envoyer un CV à l'adresse email suivante :

[cmahallennes@gmail.com](mailto:cmahallennes@gmail.com)

<https://www.hallennes.fr/Enfance-Jeunesse/Service-jeunesse>

**Mairie d'Hallennes-lez-Haubourdin:**

4 rue Pasteur

59320 - Hallennes-lez-Haubourdin

<http://www.hallennes.fr>